



COMITE DEPARTEMENTAL DE TIR DE LA LOIRE



Réunion de bureau du 21 février 2020 Relevé de décisions

I - Informations générales Comité

- L'Assemblée Générale 2020 du CDTL est fixée au vendredi 9 octobre. Les cotisations des clubs seront exigées pour le 15 septembre.
- Achat d'une nouvelle machine à compter de marque DISAG pour pallier les dysfonctionnements de l'ancienne de marque RIKA.
- Les 10 cibles électriques 10m achetées par le CDTL qui n'ont jamais été installées sur le site de Grouchy sont remboursées par l'entreprise Girocible.

II - Gestion sportive / arbitrage

- Une journée de travaux / rangement du stand de Grouchy est prévue en avril pour que les membres du bureau préparent l'accueil des compétitions du printemps.
- Ecoles de Tir : il n'y aura pas de repas pour les arbitres le dimanche car la compétition ne durera que la demi-journée.
- Armes anciennes : conformément à la décision prise en bureau le 12 septembre, seules seront organisées les épreuves qui comptent au moins 3 compétiteurs.